

DREAL Occitanie	Compte-rendu du Comité régional Logement des jeunes	Service	DA/DHL
	01/12/2022 en visioconférence	Rédacteur	I. TARQUIN

Participants :

- Yves RAUCH (MTE/ML – DHUP),
- Aïssatou SAKHO (MESRI – DGESIP), Faustine MASSON (DGESIP)
- Eric PELISSON (Commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté)
- Isabelle RIGAUD, Ingrid TARQUIN, Fabrice CLASTRE (DREAL Occitanie),
- Cécile GLEYZON, Willy LEMEE, Pierre MOLHERAC-JIN, Benoît BINOT (DREETS Occitanie),
- Magalie MORLAT (SGAR Occitanie)
- Gérard BOL, Corinne MARTIN (DDTM34)
- Louis GODARD, ROYO (DDETS11)
- Sandrine BOSSE (DDETSPP12)
- Albane RAMBAUD, Pascal SCHERPEREEL (DDT31)
- Alex BOUARD (DDT65)
- Davy HOUPERT (DDTM66)
- Sophie DELBREIL (DDT82)
- Aude BOUDET (DRAJES)
- Florence MUGISHA-PUECH, Sarah KHADEM (Région Occitanie),
- Céline COSTE, Hervé PLAUTIN (Toulouse Métropole)
- Nabil ZOUARI (3M)
- Pascale CORBEL, Arlette IZARD (CD31)
- François MAGNE (Action Logement)
- Emilie TABERLY, Laura BOUBON, Clémence BOUZAT (URHAJ)
- Lucille GICQUEL (ARML)
- Maguy RAYNAL (USH)
- Maryse PRAT, Eric PERRUTEL (Bailleur La Cité Jardins)
- Jean-François MACIA (Bailleur Les Chalets)
- Fabienne RIVIER-MONRIBOT (CROUS DE TOULOUSE),
- Jamila BARON, Pierre GUYOMAR (CRIJ Occitanie),
- Thierry SAINT-LUC (CAF Occitanie)
- Michel KESSOUARI, Emmanuelle GREGORIS (ADOMA)
- Célia FAYETON (Maison du travail saisonnier Narbonne)
- Philippe CHIRAC (Nîmes Métropole)
- Florent ROUSSEL (Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées)
- Remi LARDELLIER (DRRETS)
- Lucie PUECH-VIGUIER (Service Logement CD 31)

Annexes :

- Diaporama du CRLJ 01-12-22 (DREAL)
- Diaporama sur la stratégie de lutte contre la pauvreté en Occitanie (commissaire à la prévention et la lutte contre la pauvreté auprès du préfet de la région)
- Diaporama sur la présentation de l'offre RSJA : Ambroise Paré (34) et Koenigs (31) (ADOMA)
- Diaporama sur mise en œuvre article 109 loi ELAN dans l'ancien (affectation prioritaire chez un bailleur social - colocation solidaire en QPV (DDTM34)
- Diaporama « 1, 2 et Toit cohabitation intergénérationnelle » (CRIJ)
- Diaporama sur le bilan appel a projet contrat d'engagement jeune (CEJ) « jeunes en rupture » volet logement (DREETS)
- Diaporama sur résidence « Daniel FAUCHER » (CROUS de Toulouse)

*

Introduction

La réunion est introduite par Isabelle RIGAUD, cheffe du département Habitat Logement à la DREAL Occitanie, qui remercie les participants et présente les représentantes de la Région Occitanie, co-pilote de l'instance, Florence MUGISHA-PUECH et Sarah KHADEM . Elle rappelle que le comité est une instance partenariale réunissant services de l'Etat (SGAR, Commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, DREAL, DREETS, DDT, DDETS, Rectorats), collectivités, bailleurs sociaux, Action Logement, Banque des territoires, CROUS, Universités, observatoires du logement étudiants et associations (URHAJ, missions locales...)

Elle rappelle, également, que le rôle du comité est d'assurer une bonne appropriation par tous les acteurs des enjeux logement, de diffuser les bonnes pratiques, d'échanger sur les initiatives locales et projets innovants. Elle note que M. Yves RAUCH, chef de projet national, a accepté à nouveau de participer à nos échanges et l'en remercie.

Elle présente en quelques mots l'ordre du jour général du comité :

1. Présentations :

- Commissaire à la prévention et à la pauvreté : Eric PELISSON
- Nouvelle Chargée de mission dimensions sociales aspect logement au sein de l'ARML : Lucille GICQUEL
- Apprentie Chargée d'études au sein du Service Habitat Logement de la Région Occitanie: Sarah KHADEM

1. Programmation 2022/2023 des logements jeunes et étudiants (DREAL)

2. Informations CPER (Région et Rectorat SRAPI)

3. Retour d'expérience application Art 109 loi ELAN (DDTM 34)

4. Présentation de 2 Résidences Sociales Jeunes Actifs Toulouse et Montpellier (Adoma)

5. Bilan AAP Contrat Engagement Jeunes - volet logement (DREETS)
6. Présentation « 1, 2 et toit, cohabitation intergénérationnelle" (CRIJ)
7. Présentation de la résidence « Daniel FAUCHER » (CROUS de Toulouse)

Pour des raisons techniques l'ordre de passage initial a été modifié.

Point 1 : Présentations

Tout d'abord la parole est laissée à M. Eric PELISSON, Commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, pour rappeler son rôle et ses missions et notamment annoncer le futur « plan pauvreté » 2023-2027. Il rappelle, également, ses coordonnées : eric.pelisson@dreets.gouv.fr, LinkedIn : pelisson-eric-4a1323a2 , Twitter@PelissonPro.

Puis la parole est laissée à 2 nouvelles intervenantes dans le domaine du logement des jeunes :

Mme Lucille GICQUEL, chargée de mission dimensions sociales aspect logement au sein de l'ARML (Association Régionale des Missions Locales) poste nouvellement créé. Elle a un rôle de référente notamment pour le logement, la mobilité, l'engagement, l'accès aux droits, le sport, la culture des jeunes. Elle coordonne l'action de 26 référents logements d'Occitanie.

Mme Sarah KHADEM, nouvelle apprentie chargée d'études au sein du Service Habitat et Logement de la Région Occitanie. Elle a pour rôle notamment de favoriser le logement en faveur des jeunes et des étudiants notamment en collectant des données et en mettant en réseau différents acteurs et territoires d'Occitanie pour trouver des solutions sur certains territoires.

Point 2 : Programmation 2022/2023 (DREAL Occitanie)

Concernant la programmation 2022 du logement étudiant, 580 logements étudiants étaient programmés en PLS, dont 364 sont d'ores et déjà financés. L'objectif du Fonds national des aides à la pierre (FNAP) était pour 2022, comme en 2021, de 650 PLS étudiants.

La programmation « jeunes » 2022 quant à elle fait apparaître le financement de 602 PLAI, 87 PLUS, 496 PLS et 289 logements « art 109 de la loi ELAN »

Concernant les perspectives 2023 l'analyse combinée des données des années antérieures et la remontée, non exhaustive, des territoires en septembre dernier fait état de 430 PLS étudiants et 246 logements « art 109 de la loi ELAN » et 47 PLS « jeunes ».

Point n°3 : Informations CPER 2021-2027 (Région)

Mme Florence MUGISHA-PUECH, du Service Habitat et Logement de la Région Occitanie, prend la parole sur le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2021-2027 et annonce qu'il est signé ce jour, jeudi 1^{er} décembre 2022. Elle rappelle que dans le cadre du CPER 2021-2027, des financements en faveur du logement étudiant ont été mises en place avant même sa signature (opérations Boutonnet et Voie Domitienne à Montpellier). En 2022, c'est l'opération Déodat de Séverac à Toulouse qui est financée dans ce cadre. Au total, le CPER 2021-2027 financera le logement étudiant à hauteur de 10 457 K €, à parité entre l'Etat et la Région.

Point 4 : Présentation, par M. Gérard BOL, chef du service Habitat de la DDTM34, de la mise en œuvre de l'article 109 de la loi ELAN dans l'ancien : la colocation solidaire en QPV

M. Gérard Bol, chef du service Habitat de la DDTM de l'Hérault, présente l'opération du bailleur social ACM Habitat sur le QPV de la Mosson à Montpellier qui porte sur 5 logements article 109 de loi ELAN / logements jeunes de moins de 30 ans.

Il est précisé que ce dispositif limité dans le temps (condition : avoir moins de 30 ans) a pour but de favoriser l'accès rapide (file prioritaire) au logement des jeunes, notamment actifs, même si cela implique de renoncer au logement sur le long terme. C'est une première étape vers le logement, évitant la saturation du dispositif.

Infos du Tchat : La dérogation nécessite-t-elle un avenant à la convention APL ? (non).

A noter, l'USH a rencontré la semaine dernière la Boussole des Jeunes sur le Sicoval et Toulouse: il est proposé de promouvoir la thématique jeune dans le pilotage des attributions.

Point 5 : Présentation, par M. Michel KESSOUARI et Mme GREGORIS Emmanuelle de l'association ADOMA de 2 Résidences Sociales Jeunes Actifs situées à Toulouse et Montpellier

Présentation des résidences sociales jeunes actifs Ambroise PARÉ sise à CASTELNAU-LE-LEZ (34) – 152 logements et KOENIGS sise à Toulouse (31).

L'accent est mis sur la situation géographique de ces résidences, qui mettent en place des dispositifs d'intégration et d'inclusion dans le quartier ; notamment Ambroise PARÉ qui est basée au cœur d'un quartier d'affaire et de logements.

Cette présentation a suscité de nombreuses interrogations, notamment :

Sur le pourcentage de logements adaptés PMR : (5%) ;

La durée moyenne du séjour ? : contrat d'1 mois renouvelable tacitement et uniquement dénonçable par l'occupant, la durée moyenne d'occupation observée est de 12 mois pour les occupants qui travaillent et jusqu'à 2 ans pour ceux suivant un cursus scolaire et d'insertion ;

Accompagnement des « jeunes » dès leur entrée, en prévision de leur accès futur à un logement autonome ;

Revenus moyens : 700 € ;

Travail avec le SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) pour la désignation des candidats notamment au titre du contingent préfectoral ;

Les responsables de résidences, qui sont coordonnés par la responsable régionale, identifient les besoins d'accompagnement ;

Il est précisé qu'il ne doit pas y avoir d'opposition entre ce nouveau type de dispositif et ceux préexistants, ils doivent se compléter afin de favoriser la multiplicité des solutions en faveur du logement des jeunes.

Info donnée dans le TCHAT : projet d'extension du FJT de Tarbes sur la ville de Lourdes en 2023 pour 39 places dans le cadre du Plan Avenir Lourdes, initié pour répondre à la difficulté de logement des saisonniers.

Point 6 : Bilan de l'AAP (Appel à Projets) Contrat Engagement Jeunes - volet logement (DREETS).

Ce bilan est présenté par la DREETS Occitanie, Mme Cécile GLEIZON et M. Willy LEMEE, récemment arrivé au sein de la DREETS en tant que chargé de mission accès au logement. Il est rappelé que le commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté a participé au financement de ce dispositif.

Il apparaît que certains territoires (Aveyron, Tarn) ne sont pas couverts, il est prévu un AAP national pour ces zones et un nouvel AAP régional et une nouvelle mobilisation des porteurs.

Point 7: Présentation du dispositif « 1, 2 et toit, cohabitation intergénérationnelle" par le CRIJ d'Occitanie (Centre Régional Information Jeunesse), Mme Jamila BARON et M. GUYOMAR Pierre

Ce dispositif qui fait intervenir le bailleur ACM Habitat et le CRIJ, en lien avec la CAF et la CARSAT, a pour but de lutter contre le mal logement.

Il consiste à mettre en relation des locataires seniors avec des jeunes de moins de 30 ans en formation, étudiants ou salariés et ayant besoin d'un logement afin de cohabiter. Actuellement, ce dispositif qui débute à Montpellier connaît une forte mobilisation et a déjà permis la création de 2 binômes, un féminin et un masculin.

Point 8 : Présentation de la résidence « Daniel FAUCHER » financée par le plan de relance 2021 (AAP Rénovation énergétique des bâtiments de l'Etat), par Mme Fabienne RIVIER-MONRIBOT du CROUS de Toulouse :

Rappel des différentes opérations de constructions et réhabilitations réalisées en 2021-2022 et de leurs coûts (plus de 10 000 k €), opération sous maîtrise d'ouvrage du CROUS, financées notamment grâce au plan de relance, mais aussi avec le soutien du commissaire à la lutte contre la pauvreté.

Ces réhabilitations réalisées dans le respect des normes permettant des économies d'énergie et limitant les émissions de gaz à effet de serre, ont pour but de permettre la réussite étudiante en facilitant leur accueil dans des logements rénovés et accessibles financièrement.

En CONCLUSION :

Un CRLJ sera programmé au premier semestre 2023.

Il est rappelé aux participants que s'ils souhaitent voir évoquer des thématiques, ils peuvent en faire la demande à la DREAL dès à présent.